UPJV

Financements de la formation professionnelle continue

Les financements disponibles pour un projet (formation en présentiel ou à distance, VAE, reconversion, promotion, …) dépendent du statut du stagiaire :

En savoir plus

Pour les demandeurs d'emploi

Le financement est du ressort du Conseil Régional Hauts-de-France sur les formations professionnalisantes conventionnées par le Conseil Régional Hauts-de-France (Licences professionnelles, Masters professionnels). Seuls les droits d'inscription à l'Université de Picardie Jules Verne sont à la charge du stagiaire.

Le contrat de professionnalisation

Tous les programmes sont disponibles sur dans la rubrique offre de formation.

Le financement personnel est toujours possible et il bénéficie d'un abattement fiscal intéressant.

Liens utiles

Ministère du Travail
Conseil régional Hauts-de-France
Pôle emploi
APEC

NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne
Service Formation Continue Universitaire (SFCU)
10, rue Frédéric Petit - CS 44808
80048 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 80 81 39
sfcu@u-picardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30